



SYNTHÈSE DE LA FOIRE AUX QUESTIONS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Disponible dans son intégralité sur :

<https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-03/coronavirus-covid-19-questions-r-ponses-pour-les-familles-les-l-ves-et-les-personnels-d-ducation---23-03-66099.pdf>

Conseils de classes et instances de concertation essentiels :

Ils sont maintenus mais organisés à distance (visio ou audio conférence, consultation dématérialisée etc ...)

Tous les membres doivent pouvoir participer dans la mesure du possible.

La continuité pédagogique :

Elle est primordiale ! Un contact régulier entre les professeurs et les élèves doit être maintenu.

Pour cela, l'espace numérique de travail, la messagerie électronique entre autre doivent pouvoir permettre aux élèves de travailler.

Vous l'avez sans doute vu, le nombre de connexion étant très élevé, il est compliqué d'y accéder.

Depuis mardi soir, les consignes pour notre région concernant le 2nd degré voudraient que les collégiens et lycéens d'Occitanie alternent leurs connexions sur l'ENT se fassent selon l'académie et le niveau. Pour les collégiens de l'académie de Montpellier, les connexions doivent se faire les mardis, jeudis et vendredis après midi. Pour les lycéens, les mardis matin, jeudi matin et vendredi après midi. Les autres créneaux concernent Toulouse.

La plateforme gratuite du CNED "ma classe à la maison" permet aussi des élèves de la grande section de maternelle à la terminale de travailler.

Pour les familles non équipées, si ce n'est pas déjà fait, il faut se faire connaître auprès des directeurs pour mettre en place un prêt de matériel. Une permanence sur les établissements doit pouvoir récupérer les ressources sous format papier mais cette pratique doit demeurer exceptionnelle (un acheminement par la poste est préférable pour les seuls élèves dépourvus de solution numérique). Le déplacement exceptionnel d'un parent pour retirer le matériel numérique ou des documents pédagogiques est assimilé à un déplacement "pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité" sur l'attestation dérogatoire.

Un maximum d'un déplacement par semaine est autorisé en veillant au respect des gestes barrières.

Les stages en entreprise :

Ils sont annulés jusqu'à nouvel ordre.

Pour les élèves de 1^{ère} CAP et 2nde et 1^{ère} Bac pro, il est envisagé un rattrapage soit d'ici la fin de l'année scolaire soit l'année suivante.



Pour les élèves de dernière année, dont le report n'est pas possible, ils sont exceptionnellement et de façon dérogatoire suspendus. Les modalités d'évaluation sont à l'étude.

Les voyages scolaires :

Ils sont annulés ou reportés jusqu'à nouvel ordre,

Les sommes avancées seront remboursées.

Parcoursup :

Les élèves doivent être accompagnés par un contact régulier avec les professeurs.

Les professeurs principaux peuvent suivre grâce à un outil de pilotage les situations des jeunes.

Un numéro vert (0 800 400 070) est mis en place pour ceux qui rencontreraient des difficultés ; il est disponible de 10h à 16h.

Pour l'instant la date butoir de confirmation des vœux est le 2 avril mais la FCPE demande un report de cette date.

Les fiches Avenir peuvent être remplies à distance et les bulletins scolaires des 1er et 2ème trimestres de terminale sont soit remontés automatiquement par les chefs d'établissement soit saisis par les élèves.